

Réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2025 à 19 h

Présents : Guy VADROT, Patrice GUÉRINONI, Bruno DROUARD, Florian LEGENDRE Isabelle GUÉRINONI, Adrien VASSEUR

Absent : Françoise GÉNERMONT, Isabelle TISSIER

Secrétaire de séance : Isabelle GUÉRINONI

Le Maire procède à la lecture du PV du 17 juillet 2025

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des présents.

I – Embauche d'un agent recenseur : rémunération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu début 2026. Il demande au Conseil Municipal de fixer une rémunération pour l'agent qui sera en charge de cette tâche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la rémunération à 600 € brut.

II – Calendrier des prochaines manifestations

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des manifestations à venir :

Marché de Noël : 6 décembre 2025

Fête de Noël : 21 décembre 2025

Vœux de la municipalité : 11 janvier 2026

Élections : 15 et 22 mars 2026

III – Décisions modificatives

Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

Rf c/741121: + 8 000 €

DF c/023 : + 8000 €

DI c/2315: + 8000 €

RI c/021: + 8000 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

IV – Création de poste et mise à jour du RIFSEEP

Le Maire propose au Conseil Municipal la création du poste de Rédacteur territorial et par conséquent la mise à jour du RIFSEEP.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

V - Chemin M. PETITRENAUD

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. PETITRENAUD demande à acquérir le chemin desservant ses parcelles (environ 80 ml).

Le Conseil Municipal accepte de lui vendre et fixe le prix à 3 € le m².

VI - Questions diverses

Panneaux routiers : Installation vendredi 24/10/25

Chemin qui dessert l'Ecluse de M. MAZIERE : Plusieurs trous sont à boucher.

Chemin de la station d'épuration : Isabelle GUÉRINONI demande si haie qui devait être plantée le long de son terrain pourrait être faite.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Le Maire

Le Secrétaire